

## Compte rendu détaillé / Procès verbal du conseil municipal du 27 aout 2025 - 20 h

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept aout à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Verdun s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Hazard, Maire, régulièrement convoqué le 21 aout 2025

	Présent	Excusé	Délégation pouvoir article L2121-20 CGCT	Observation
Monsieur HAZARD	x		pouvoir de M.Housson	
Monsieur GOEURIOT	x		pouvoir de M.Colautti	
Madame DE PALMA ANCEL	x			
Monsieur STCHERBININE	x			
Madame PROT			pouvoir à Mme Jacquinet Debeaumorel	
Monsieur JACQUINOT	x			
Madame BOURDIN WATRIN	x			
Monsieur WEISSE	x			
Madame MOUNZER	x			
Madame GIROUX				
Madame COLLIGNON	x			
Monsieur CORTIAL	x			
Monsieur GRIGGIO	x			
Monsieur BAL	x			
Madame BRABANT				
Monsieur DEHAND	x			
Madame JACQUINET DEBEAUMOREL	x		pouvoir de mme Prot	
Madame BATTOU				
Monsieur COLAUTTI			pouvoir à M.Goeuriot	
Monsieur ROUARD	x			
Madame CASAGRANDE	x			
Monsieur THOMAS	x			
Madame SCHWEITZER	x			
Madame GRETZ	x			
Monsieur HOUSSON			pouvoir à M.Hazard	
Madame HAROS				
Monsieur LAHAUSSE	x			
Madame GHEWY				
Madame RICHARD				
Monsieur BROCHET				
Madame ANRIFIDINE				
Madame RENAUD				
Monsieur BURATI	x			

Le conseil municipal constate que le Quorum est atteint. Il nomme Jean-Bernard Lahausse en qualité de secrétaire de Séance et Freddy KESSEL, DGS, en qualité d'auxiliaire de séance.

Le conseil s'est ouvert à 20h04.

### Ordre du jour

Monsieur le Maire introduit la séance en évoquant un courrier qu'il vient d'adresser au ministre de l'intérieur et se souvient en avoir adressé au moins une quinzaine aux différents ministres de l'intérieur successifs. Il indique que la circonscription a perdu 25 personnels de corps d'encadrement et d'application. Depuis 10 ans, il rappelle aux ministres que rien ne remplace les personnes au service de la sécurité et garant des libertés publiques. Malgré les engagements des ministres successifs, la réponse n'a jamais été positive. 10 policiers ont pourtant pu être "touchés". Malheureusement, au gré des mutations, départs en retraites et concours, l'effectif est redescendu de 10 agents.

Il a donc écrit au ministre de l'intérieur et se réjouit de quelques arrivées. Les effectifs ne reviendront pas à ceux de 2007-2012 cependant.

Il ajoute que deux policiers municipaux ont été recrutés. La PM revient à 7 agents et l'objectif est d'atteindre 8 prochainement, pour faire des missions de prévention, d'îlotage sur le territoire. Avant, la PM n'avait que comme finalité de verbaliser. Aujourd'hui ses missions sont plus diverses.

Grâce au travail fait ces derniers mois en synergie (patrouilles mixtes terrestres, caméras, mesures fortes comme contre l'alcoolisme sur la voie publique avec le soutien de la préfecture et de l'ANSES...), il y a un taux d'élucidation et une réponse pénale satisfaisante.

Il rappelle que les locaux du commissariat ne sont pas dignes d'un État républicain et que de nombreux projets ont été envisagés, notamment en regroupant PN et PM avenue Garibaldi. Le projet retenu il y a 5 ans est de positionner le tribunal dans l'hôtel Vauban et le commissariat sur le site de l'actuel tribunal. Ce dispositif garantit au moins pour quelque temps le maintien du tribunal à Verdun. La MSA va intégrer les Fabriques Réunies. La Ville va participer à ce projet d'installation du commissariat dans le tribunal, les modalités ne sont pas encore finalisées mais l'idée est que la ville soit maître d'ouvrage, que le bâtiment soit ensuite loué au ministère. La ville recevrait des subventions pour cela.

### **Décision Modificative de crédits n°2 - Budget PRINCIPAL**

<b>Rapporteur</b>	Monsieur Goeuriot	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité		

M. Hazard rappelle qu'il y a une différence entre interne de ville et hospitalier. La maison des internes est quasiment terminée. Le projet de crématorium est attendu par les Verdunois, d'où l'ajout de ce projet au budget. Il estime que l'Etat, sur le plan budgétaire, devrait prendre exemple sur Verdun : surendetté il y a 2 mandats, situation saine actuellement. Il estime que si la collectivité était notée par les agences de notation, Verdun serait en AA+++.

Malgré les dépenses qui augmentent du fait des transferts de compétences non compensés et autres, la ville s'en sort bien. Les citoyens voient dans quoi passent leur impôts (travaux de voirie par exemple) et la feuille d'impôt n'augmente pas pour la part des collectivités.

Il ajoute que l'OPH achète la SIEMV et que la tour 19 sera rayée de la carte en 2026, l'allée du pré l'évêque va bénéficier d'au moins 6 millions d'investissement par l'OPH. Ces locataires verront leur facture énergétique baisser d'au moins 30% grâce aux négociations qui ont lieu actuellement sur le chauffage urbain, qui aboutira à une décarbonation à 100% de l'énergie produite.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**VOTE la Décision Modificative de crédits n°2 du Budget PRINCIPAL**

**Sports / Subvention de compensation SAV Pétanque**

<b>Rapporteur</b>	Monsieur Hazard	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité		

Monsieur Hazard présente le projet.

Pas de débat

DECIDE l'attribution d'une subvention de 1 745,00 € au S.A.V pour sa section Pétanque au titre de 2025.  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**Tarifs Faubourg du Blues 2025**

<b>Rapporteur</b>	Monsieur Griggio	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité		

Monsieur Griggio expose les tarifs qui sont identiques à l'année passée.

Pas de débat.

Le Conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à appliquer les tarifs d'entrée, de dîner-concert et de boissons, dans le cadre du festival « Faubourg du Blues » pour édition 2025

**Marchés de contrôles, maintenance et petits travaux sur les aires de jeux- Autorisation de lancer et attribuer les marchés en groupement de commandes**

<b>Rapporteur</b>	Monsieur Jacquinot	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité		/

Pas de débat

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Verdun et la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun ;**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ;**

**AUTORISE Monsieur le Maire à lancer et signer les marchés de fourniture et de prestations de services ci-dessus ainsi que toutes les pièces nécessaires pour mener à bien ces opérations.**

**Cession de la parcelle 545 AB 208 au profit de Madame Nathalie DURAND**

<b>Rapporteur</b>	Monsieur Cortial	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité		

Pas de débat

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE la cession de la parcelle 545 AB 162) au profit de Madame Nathalie DURAND avec faculté de substitution au profit de toute autre personne physique ou morale que cette dernière se réserve de désigner, pour un montant de 400 € net vendeur.**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la vente, notamment à la signature du compromis de vente, de l'acte authentique et de tout autre document,**

**AUTORISE le notaire qui sera désigné par l'acquéreur à procéder à toutes les démarches nécessaires pour mener à bien la procédure de vente pour le compte de la collectivité.**

**Cession de l'emprise communale longeant la parcelle cadastrée 545 CY 78 - ancien chemin rural dit des Huguenots et cession pour partie de la parcelle 545 CY 78**

<b>Rapporteur</b>	Monsieur Cortial	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité		/

Pas de débat.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE la vente de l'ancien chemin rural des Huguenot et d'une partie de la parcelle 545 CY 78 au profit de Madame EIGLE avec faculté de substitution au profit de toute autre personne physique ou morale que cette dernière se réserve de désigner, pour un montant de 8€ du mètre carré net vendeur.**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la vente, notamment à la signature du compromis de vente, de l'acte authentique et de tout autre document.**

**AUTORISE le notaire désigné par l'acquéreur à procéder à toutes les démarches nécessaires pour mener à bien la procédure de vente pour le compte de la collectivité.**

**Transfert de propriété des lycées Eugène Freyssinet, Jean Auguste Margueritte site Galland et Alain Fournier - au profit de la Région Grand Est - Complétude à la délibération DVV2025\_0007**

<b>Rapporteur</b>	Monsieur Cortial	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité		

Pas de débat

Le Conseil municipal, à l'unanimité

**INTÈGRE la parcelle cadastrée 545 AS 27 du lycée Alain Fournier au transfert de propriété à titre gratuit des lycées au profit de la Région Grand Est.**

**Fin de bail rural de Monsieur Eric Blandin**

<b>Rapporteur</b>	Monsieur Dehand	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité		

Monsieur Dehand recontextualise le projet, il précise que l'indemnité est réglementaire, mais il s'agit en réalité de faire un échange de terrain.

M.Hazard ajoute que ce dossier avait débuté en 2015 pour le TEPCV.

Il ajoute que ce projet va se développer dans les années à venir car toute la restauration hors domicile, progressivement, se tourne vers des produits locaux et sains (armée, hopital...)

Le Conseil municipal, à l'unanimité

**AUTORISE Monsieur le Maire à résilier par anticipation le bail rural écrit à clauses environnementales en date du 18 juillet 2019 portant sur les parcelles 545 BH 95, 545 ZK 31 et 545 ZM 16 pour une contenance totale de 10ha 58a 22ca au profit de Monsieur Eric BLANDIN.**

**AUTORISE Monsieur le Maire à verser à Monsieur BLANDIN à titre d'indemnité de libération la somme de 26 319,60 €.**

**Cession pour partie de l'immeuble sis à Verdun, 1 Rue des Petits Frères au profit de Monsieur Romain SCHOENACKER**

**Annule et remplace les délibérations DVV2024\_103; DVV2024\_111 et DVV2025\_0068**

<b>Rapporteur</b>	Monsieur Cortial
-------------------	------------------

Pour	Abstention	Contre
Unanimité		

Pas de débat

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

**CÈDE pour partie le bien sis à Verdun, 1 rue des Petits Frères et cadastré 545 AC 158, 164 et 165 et au profit de Monsieur Romain SCHOENACKER avec faculté de substitution au profit de toute autre personne physique ou morale que ce dernier se réserve de désigner, pour un montant de 24800 € net vendeur.**

**PRÉCISE que les frais de division et de mise en copropriété seront supportés par la collectivité.**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la vente, notamment à la signature du compromis de vente, de l'acte authentique et de tout autre document,**

**AUTORISE Maître Nathalie NICOLAS, Notaire à Verdun à procéder à toutes les démarches nécessaires pour mener à bien la procédure de vente pour le compte de la collectivité**

#### Marché mutuelle communale

<b>Rapporteur</b>	Monsieur Hazard	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité		

Monsieur Hazard explique que la Ville a décidé de poursuivre son action pour conforter le pouvoir d'achat des concitoyens, à l'instar des tarifs des cantines. Il regrette qu'on lui reproche de faire trop de social alors qu'il estime que le social est le vivre ensemble. La collectivité aide aussi les plus vulnérables avec les bons alimentaires à hauteur de 50 000 €. Il évoque un guichet unique qui va être mis en place entre le département et le CCAS pour que l'accompagnement soit efficient, les usagers n'ayant rien à faire de quelle collectivité est compétente pour les aider. Les aides alimentaires sont d'ailleurs facultatives. Par les mesures prises, la collectivité conforte le pouvoir d'achat des concitoyens qui est de plus en plus limité. L'accès aux soins est une problématique que la ville tente d'adresser, avec la maison de santé et les futurs cabinets médicaux de Miribel. mais ce n'est pas suffisant. Il s'alarme que les concitoyens, souvent, arrêtent de prendre une mutuelle et ne peuvent plus se soigner par manque de moyen. Il est donc décidé de mettre en place une mutuelle communale. Une mise en concurrence a permis de retenir une mutuelle qui s'engage à ce que le tarif n'évolue pas sur 3 ans.

Il annonce qu'il y aura des réunions de quartier sur ce sujet.

Verdun n'est pas la première collectivité à mettre en place ce système mais elle tient compte de l'expérience des autres pour proposer un modèle qui se veut plus équitable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

**APPROUVE le choix de la Mutuelle Just comme organisme pour la mutuelle communale de Verdun,**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent**

**Subvention au profit du Centre Hospitalier Verdun Saint-Mihiel - Maison des internes**

<b>Rapporteur</b>	Monsieur Goeuriot	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité		

Sortie de M.Hazard et de M.Jacquinet qui ne prennent pas part au vote  
Pas de débat

Le Conseil municipal, à l'unanimité

**AUTORISE la signature de la présente convention**

**Attribution d'une subvention à l'association Placieux Production pour le soutien à la promotion du long métrage « Victoire et le secret des Terres de Meuse » -**

<b>Rapporteur</b>	Monsieur Hazard	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité		

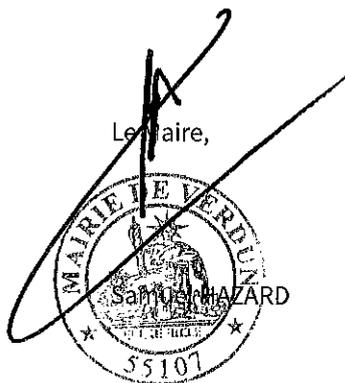
M.Hazard précise que c'est une subvention numéraire, il y a bien sûr eut également les subventions en nature avec la mise à disposition de lieux

**AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire au versement de ladite subvention.**

**VOTE une subvention exceptionnelle à hauteur de 1 400 € (mille quatre cent euros euros).**

**Fin du conseil : 21h10**

Le Maire,



Monsieur le secrétaire de séance,

Jean-Bernard LAHAUSSE